

### **ARRETE DU Président**

Portant délégation de signature à Mme DESMARAIS Patricia en qualité de Directrice du service des ressources humaines

Le Président de la communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle,

**VU** la délibération n° 61-2020 portant élection du Président ;

**VU** l'article 5211-9 du Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** la nécessité d'assurer la bonne marche des services de la collectivité

**Considérant** l'activité des services, nécessitant une fluidité dans la réponse aux besoins courants et de faible importance

**Considérant** la position occupée par Mme DESMARAIS Patricia en tant que directrice du service des ressources humaines, responsable en cette qualité d'un service communal

Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Patricia DESMARAIS, Directrice du service des ressources humaines, sous l'autorité du Maire pour :

- L'ampliation et la délivrance des actes, documents et courriers inhérents à sa fonction tels que :
  - Les courriers d'informations,
  - La transmission d'arrêté aux tiers intéressés,
  - Les documents afférents aux charges sociales mensuelles et annuelles
  - Les documents de fin de contrat
  - Les documents liés à la formalisation administrative du stage : convention et évaluation, courriers de refus
  - Les attestations papiers lorsque le service NET entreprise est indisponible
  - Les imprimés de demande de complément mensuel
- La certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures y afférente.
- L'apposition d'un visa sur les bons de commande émis par les services sous sa direction
- La signature des attestations d'emploi
- Procéder au règlement des frais de déplacement d'un montant inférieur à 50 €

Article 2 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès son affichage et sa transmission à Monsieur le Préfet de l'Eure

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à :

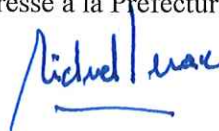
- Madame DESMARAIS Patricia, titulaire de la présente délégation
- Monsieur le comptable public pour sa parfaite information

PONT-AUDEMER, le 02 août 2022

Le Président

Qui certifie que le présent arrêté a été

Adressé à la Préfecture d'Evreux



Michel LEROUX

